



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat Régional Bretagne et Pays de Loire
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48
email : pjj.bpl@snpespjj-fsu.org

Fédération Syndicale Unitaire

15 décembre 2009

Noël 2009 : les « illuminations » de la DIR Grand-Ouest

Ce jour, nous avons pris la décision de boycotter le CTPR qui devait examiner les ré-organisations territoriales et le BOP 2010. La CGT PJJ s'est associée à notre déclaration préliminaire et le SPJJ UNSA a également boycotté cette instance en déclinant sa propre déclaration préliminaire.

Les documents préparatoires fournis par la DIR ne viennent que justifier des décisions déjà prises sans aucune concertation et dans la précipitation. La DIR propose au CTPR **l'étude des territorialités Vendée-Loire-Atlantique et Sarthe-Mayenne Maine et Loire au 01 janvier 2010**, alors que la présentation aux personnels à déjà été effectuée et que les nouvelles organisations se mettent en place. Le CTPR ne devient plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions actées et validées par la DIR. Nous ne pouvons participer à ce simulacre de dialogue social qui ne prend pas en compte la parole des professionnels de terrain.

Nous avons dénoncé **l'étude de faisabilité de regroupement des quatre départements bretons (Ile et Vilaine, Cotes d'Armor, Morbihan et Finistère) proposé par la DIR**. Nous craignons que cette nouvelle étude ne valide une configuration aberrante : L'étendue de ce nouveau territoire ne peut être administrativement et humainement gérée depuis Rennes (quid des politiques locales, des politiques de santé, du partenariat avec le secteur associatif habilité et des relations avec les juridictions...). La seule finalité de ce projet est de réduire encore plus les moyens humains et financiers.

Il est inadmissible que la DIR renvoie la responsabilité aux Directions Départementales et aux Services **l'application de la circulaire de Février 2009 sur les activités de jour**. Ce positionnement entraîne la fermeture « sèche » de services ou d'unités sans qu'un débat régional ai eu lieu sur la question de l'insertion et qu'aucun CTPD n'ai été réuni sur cette question.

Une « nouvelle étude » a eu lieu sur le placement judiciaire qui augure encore de la **fermeture de structures d'hébergement collectif**. Nous nous opposons fortement à une nouvelle fermeture de structure sur la région qui a vu ses capacités d'accueil pratiquement divisées par deux depuis trois ans.

Dernièrement, nous avons décidé de ne plus siéger à la **C.I.A.R. (Commission Inter-régionale d'Accompagnement des Redéploiements)**. Cette commission n'a apporté aucune réponse concrète aux difficultés rencontrées par les personnels lors des restructurations. Nous avons dû à de nombreuses reprises interpellé directement l'Administration Centrale et le Secrétariat Général pour apporter des réponses acceptables aux collègues redéployés.

A tous ces questionnements exprimés dans notre déclaration préliminaire lors du CTPR de ce jour, **la seule réponse de la Directrice Inter-régionale a été « MERCI »**. Ce mutisme montre clairement l'importance qu'elle accorde au dialogue avec les organisations représentatives des personnels.

**Mobilisons nous pour contrer les choix inadmissibles de cette administration,
Tous en grève le 16 décembre 2009.**